

Vacances	Début des inscriptions pour les Guérandais	Début des inscriptions pour les non Guérandais	Date limite d'annulation
Du 19 octobre au 3 novembre 2019	23/09/2019	02/10/2019	08/10/2019

Date de la demande d'inscription :

Dossier complet OUI NON

A fournir : AAA Attestation Resp. civile
 Paiement Copie vaccins Photo

Date limite pour le retour du dossier complet :

Afin que votre enfant soit accueilli dans les meilleures conditions en séjour de vacances, **vous devez l'inscrire, dans les délais impartis, à l'aide de ce formulaire.**

1. Remplissez les deux volets de ce formulaire en indiquant précisément le séjour souhaité pour votre enfant.
2. Remettez la 1ère partie à l'accueil de la Maison de la Famille.
3. Conservez la 2ème partie pour mémoire après l'avoir fait visée à l'accueil de la Maison de la Famille.

Nouveau en 2019 : En cas d'urgence médicale survenant au cours du séjour, l'organisateur peut être amené à régler au nom de l'enfant certaines dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres...

Le remboursement de cette avance devra être réglé par la famille dans un délai de **7 jours** à compter de la fin du séjour.

RAPPEL :

Tout retour de documents parvenus hors délai annulera la demande d'inscription. Cette demande pourra être traitée en fonction des places disponibles.

Vous devrez être à jour des règlements de vos factures afin que votre demande de réservation soit prise en compte.

Après la date limite d'annulation, la demande de réservation validée devient définitive.

Maison de la famille
22 faubourg Saint-Michel
44350 GUERANDE
Tél : 02 40 15 10 50
Mail : accueil.maisondelafamille@ville-guerande.fr

Nom du responsable légal :

Téléphone obligatoire :

Enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ecole fréquentée :

Niveau scolaire :

Réservé à l'administration :

Date de réception :

N° d'ordre :

Liste d'attente :

Information à la famille (Réservation non retenue) :

Le :

**1ère partie à remettre à la Maison de la Famille
A partir du 23 septembre 2019 (Guérandais)
ou du 2 octobre 2019 (non-Guérandais)**

Séjours 6/14 ans

« Vacances d'automne »

	THEMES	LIEUX	AGE	Choix
Du 23 au 25 octobre 2019	Exploration au zoo	Branféré Le Guerno (56)	6/10 ans	
	Glisse à Penthièvre	St Pierre Quiberon (56)	10/14 ans	
QF :	Allergie			
TARIF :	PAI alimentaire			

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Tout retour de documents parvenus hors délai annulera la demande d'inscription.
Cette demande pourra être traitée en fonction des places disponibles.

Date limite d'annulation : 8 octobre 2019

RAPPEL :

Vous devrez être à jour des règlements de vos factures afin que votre demande de réservation soit prise en compte. Après la date limite d'annulation, la demande de réservation validée devient définitive.

IMPORTANT :

La famille responsable légale de l'enfant
reconnaît avoir pris connaissance des modalités d'organisation du séjour de vacances auquel participera son enfant.

Lu et approuvé Le A Signature

**2ème partie à conserver par la famille après validation
A partir du 23 septembre 2019 (Guérandais)
ou du 2 octobre 2019 (non-Guérandais)**

Séjours 6/14 ans

« Vacances d'automne »

	THEMES	LIEUX	AGE	Choix
Du 23 au 25 octobre 2019	Exploration au zoo	Branféré Le Guerno (56)	6/10 ans	
	Glisse à Penthièvre	St Pierre Quiberon (56)	10/14 ans	
QF :	Allergie			
TARIF :	PAI alimentaire			

Nom et prénom de l'enfant :

Visa du service enfance :

ANNULATION SANS FACTURATION

Motif	A fournir	A transmettre
Situation rendant impossible le départ	Justificatif médical ou autre justificatif	Dans les 48 heures qui suivent l'évènement
Raisons personnelles	Par courrier uniquement (papier ou électronique) adressé à la Maison de la Famille	Au plus tard 15 jours avant le départ

PIECES A FOURNIR :

- Un Dossier Unique d'Inscription* (DUI) **avec une mise à jour pour 2019/2020** (copie du carnet de vaccinations, attestation assurance Responsabilité Civile)
- 1 photo de l'enfant
- Le règlement du montant du séjour
- Une attestation d'aisance aquatique* (AAA) pour le séjour Glisse à Penthièvre

*le DUI et le AAA sont disponibles sur le site internet de la Ville de Guérande ou en version papier à la Maison de la Famille